Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260423-2026_26-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 23 Avril 2026

COMMUNE DE TRELIVAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19h les membres du Conseil Municipal de la commune de TRELIVAN proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis salle du conseil en Mairie sur convocation en date du 13 avril 2026 qui a été adressée par Madame le Maire Suzanne LEBRETON conformément à l'article L.2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	LUCAS Dominique	BUREAU Anaëlle
COMMUNIER Aurélien	BOURDÉ Dominique	GASTÉ Florent
CAYET Laurette	GUEHENNEUC Rodolphe	LE FLAHEC Laurent
LEGALLAIS Marie-Pierre	HERVÉ Lucie	LECHEVESTRIER Jean
LE GAL DAYOT Julie	REHEL Christine	YVART Didier
RUELLAN Marie	THOMAS SyLvie	RADOUX Alain
LEMAITRE Fabrice	SAULNIER Laurence	

Absents Excusés :
Monsieur Gwénolé PORS pouvoir à Madame Suzanne LEBRETON
Monsieur Valentin LASSERRE pouvoir à Monsieur Florent GASTÉ
Madame GATELLIER Florence

Président de séance Madame LEBRETON Suzanne

Secrétaire de séance : Monsieur LUCAS Dominique

Membres en exercice : 23

Membres présents : 20

Membres votants :22

AFFAIRES GENERALES

Question 2-2026-26:

Renouvellement de la commission communale des impôts directes (CCID)

Madame le maire expose qu'à chaque renouvellement des conseillers municipaux une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, Président de la commission et de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants

La commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260423-2026_26-DE

professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des 16 commissaires est effectuée par le Directeur des Finances publiques.

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double proposée sur délibération du conseil municipal soit 32 noms.

Il vous est demandé d'approuver la liste qui vous sera proposée lors du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Proposition au Directeur des Finances Publiques d'une liste de 32 noms ci-annexée

Pour : 22

Fait et délibéré en
séance et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire par sa transmission et sa publication à la Préfecture de Saint Brieuc.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Suzanne LEBRETON

MAIRIE de TRELIVAN
22 (Côtes d'Armor)

Secrétaire de séance,

Dominique LUCAS

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr

Commune de	TRELIVAN

Par délibération n° 2026-26..... en date du 23/04/2026 , le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (**taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires -THRS et cotisation foncière des entreprises – CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
	Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.					
1	M.	GUILLEMOT	Jean-Claude	03/07/1958	30 résidence des Korrigans	TF
2	MME	LEBRET	Dominique	21/05/1955	25 résidence des Korrigans	TF
3	M.	LE BORGNE	Claude	24/09/1946	18 lotissement du Rocher	TF
4	MME	BOTREL	Marie-Claire	02/12/1954	1 Les Planches	TF
5	M.	JAMET	Pierre	04/11/1947	16 Cité Vaucouleur	TF
6	MME	LIGEARD	Christine	20/12/1960	1 rue des Charmes	TF
7	M.	MORFOUACE	Michel	13/11/1951	2 cité Vaucouleur	TF
8	MME	PICOUAYS	Jacqueline	09/04/1950	13 Cité Vaucouleur	TF
9	M.	TABARD	Bruno	17/12/1958	9 cité Vaucouleur	TF
10	MME	RUELLAN	Marie	23/07/1959	10 rue du Gassay	TF
11	M.	LE PROVOST	Guy	27/09/1955	24 la Touchefais	TF

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260423-2026_26-DE

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260423-2026_26-DE

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12	MME	COURTOIS	Marie-Françoise	31/08/1950	20 Le Tertre	TF
13	M.	FOURE	Jean-Luc	01/05/1953	23 Bougault	TF
14	MME	COMMUNIER	Hélène	08/04/1989	7 la Porte Grissault	TF
15	M.	RADOUX	Alain	31/03/1964	17 Bellevue	TF
16	MME	BRIAND	Marie	20/02/1958	73 rue Jolio Curie -Résidence les Genêts	TF
17	M.	LE FLAHEC	Laurent	20/06/1965	18 La Sevestrais	TF
18	MME	THOMAS	Sylvie	27/04/1969	6 Résidence des Bruyères	TF
19	M.	BOTREL	Roger	15/05/1952	1 Les Planches	TF
20	MME	MEHEUST	Agnès	07/04/1960	7 Cité la Douéttée	TF
21	MME	NOGUES	Françoise	29/04/1960	Le Guemain-22630 LE QUIOU	TF
22	M.	LEHMAN	Christian	19/01/1955	22 la Douéttée	TF
23	MME	MAJOREL	Clothilde	05/01/1957	8 Résidence des Genêts	TF
24	M.	FOUCHER	Thierry	24/07/1959	3 Bel Air	TF
25	M.	CALISTRI	André	24/02/1955	21 rue de l'Eglise	TF
26	MME	REHEL	Christine	15/04/1964	21 ter rue des Clairettes	TF
27	M.	BOTREL	Alain	14/12/1946	1 Les Burons	TF
28	MME	GATELLIER	Florence	16/10/1961	4 rue des Sauless	TF
29	MME	PELHATRE	Martine	10/04/1952	10 lot de Vaucouleur	TF
30	M.	BEZARD	Jean-claude	05/09/1954	3 rue du Gassay	TF
31	M.	FOUCHER	Noëlle	05/03/1960	3 Bel Aier	TF
32	M.	GOUAULT	Alain	29/12/1966	3 rue des Figuiers	TF

	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
Interlocuteur(s) de la commune	LEBRETON	Suzanne	mairie-trelivan@wanadoo.fr	00296391631

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260423-2026_26-DE

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260423-2026_26-DE